

BAC

# Epreuve écrite de spécialité arts plastiques

120

Au mois de mars

1  
2

Culture plastique et artistique

En deux parties :

- 1 : Analyse d'un corpus d'œuvres
- 2 : Un sujet au choix



A l'écrit  
3h30

18 pts

- 2<sup>ème</sup> partie :  
1 sujet au choix

**Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art**

Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée à l'un des questionnements artistiques transversaux du programme. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat développe un propos personnel, argumenté et étayé afin d'attester d'un recul critique.

**Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition**

À partir d'une consigne portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, il présente ses intentions pour l'exposition de cette œuvre et justifie les modalités envisagées. La rédaction, d'une à deux pages, est obligatoirement accompagnée de quelques schémas et croquis.

## • Nature et objectifs

La partie écrite de l'épreuve porte sur la culture plastique et artistique. L'épreuve mobilise les acquis du candidat dans les diverses dimensions de la culture artistique. Elle lui permet de témoigner d'une culture plastique et artistique diversifiée et structurée. Elle démontre sa capacité à construire une relation personnelle et sensible aux œuvres et à analyser et situer des démarches et des processus. L'épreuve évalue en outre les aptitudes à construire un propos organisé et argumenté.

## • 1<sup>ère</sup> partie : Analyse d'un corpus

**Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de trois à cinq œuvres et une consigne. Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes. Les caractéristiques des œuvres reproduites (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques, etc.) peuvent constituer des points d'appui à partir desquels le candidat développe une analyse méthodique et étaye sa réflexion. Celle-ci est enrichie d'autres références de son choix, prises dans le champ des arts plastiques, précises et situées dans l'espace et le temps. Pour compléter ce travail d'analyse, il a la possibilité de solliciter à son gré d'autres domaines artistiques et culturels. Sauf indications contraires, la rédaction peut être librement complétée par des croquis, schémas, collages, décalques d'éléments prélevés sur les documents.

12 pts